



Décision d'appel aux candidatures N° 05/2018

Le Directeur Général de la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'électricité de Taza.

- Vu le Décret n° 2-64-394 du 22 Joumada I - 1384 (29 Septembre 1964) relatif aux Régies Communales dotées de la personnalité Civile et de l'Autonomie Financière,
- Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 Ramadan 1424 (11 Novembre 2003) portant promulgation de la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les Entreprises Publiques et autres Organismes,
- Vu la Circulaire n° 24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur Le Chef du Gouvernement, fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics,
- Vu le statut du Personnel, des Entreprises de Production, de Transport et Distribution d'Electricité au Maroc tel qu'il a été complété,
- Vu la loi cadre la RADEETA au titre de l'exercice 2018.

DECIDE

Article 1: Lancer un appel aux candidatures pour le recrutement d'un (01) ouvrier niveau élémentaire.

Article 2: Conditions exigées

- Etre de nationalité marocaine;
- Etre âgé de 18 au moins et de 40 ans au plus au 1^{ER} Décembre 2018;

Article 3: Dossier de candidature

- Lettre de motivation;
- Curriculum vitae (CV) récent + Photo récente;
- Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale;
- Attestation de scolarité ne dépassant pas un délai de trois mois à la date de dépôt du dossier de candidature.

Les demandes de candidatures doivent être envoyées **au siège de la RADEETA sis à 163, avenue Allal Al Fassi, au plus tard le 02/05/2018.**

- les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
- Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit.
- Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour subir un test pratique et un entretien oral.
- Les dates et lieux des concours seront communiqués ultérieurement.

A TAZA, le

Le Directeur Général



Safae AMARTI RIFFI